Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 26 (1934)
Heft: 1

Artikel: La femme dans le mouvement syndical
Autor: F.M.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383944

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

d) Le progrès de l'enseignement, notamment en vue de l'élévation de l'âge scolaire, de l'apprentissage et du réapprentissage, et de la formation d'un corps d'élite d'ingénieurs, de techniciens, de médecins, d'auxiliaires sociaux, d'éducateurs, etc.

e) La réalisation d'un programme d'ensemble pour l'utilisation des loisirs.

Le Bureau d'études sociales étudiera la possibilité d'orienter ces réalisations en vue d'un plan quinquennal, qui comporte une augmentation de la capacité de consommation sur le marché intérieur d'au moins 50 % en trois ans, et de 100 % au bout de la cinquième année.

VII. Réforme politique.

En vue de renforcer les bases de la démocratie et de mettre les institutions parlementaires en mesure de réaliser les transformations économiques envisagées, la réforme de l'Etat et du régime parlementaire satisfera aux conditions suivantes:

1o Tous les pouvoirs émaneront du S. U. pur et simple.

2o L'exercice des libertés constitutionnelles sera pleinement garanti à tous les citoyens.

3o L'organisation économique et politique assurera l'indépendance et l'autorité de l'Etat et des pouvoirs publics en général à l'égard des puissances d'argent.

4o Le pouvoir législatif sera exercé par une Chambre unique dont tous les membres seront élus au S. U.

5o Cette Chambre, dont les méthodes de travail seront simplifiées et adaptées aux nécessités de l'organisation sociale moderne, sera assistée dans l'élaboration des lois par des Conseils consultatifs dont les membres seront choisis en partie en dehors du Parlement, en raison de leur compétence reconnue.

6o En vue d'éviter les dangers de l'étatisme, le Parlement accordera aux organismes chargés par lui de la direction de l'économie les pouvoirs d'exécution indispensables à la rapidité de l'action et la concentration des responsabilités.

La femme dans le mouvement syndical.

Le numéro de décembre de la *Revue syndicale* contient une étude très instructive sur la femme dans le mouvement syndical, présentée par le Dr Christine Ragaz. Les faits commentés dans cet article sont d'une telle importance, non pas uniquement au point de vue du mouvement syndical, mais de la situation économique et des possibilités professionnelles de la femme, d'une part, et, d'autre part, de ses répercussions sur le développement général, qu'ils justifient pleinement notre désir de les reprendre.

Récapitulons tout d'abord les résultats. L'organisation syndicale des femmes en Suisse est très en retard; elle est bien loin d'égaler celle des hommes. Tandis qu'en 1929 la proportion des femmes dans les fabriques était de 36 : 64, elle était de 10,9 : 90,1 dans l'Union syndicale donc un peu moins que le quart du chiffre normal pour une organisation régulière. L'Union syndicale des chrétiens-sociaux compte un pourcentage beaucoup plus élevé de femmes (29,4 %), mais, étant donné le nombre réduit de ses effec-

tifs, une comparaison avec l'Union syndicale suisse n'est guère possible.

Ces conditions d'organisation défavorables sont la résultante des mauvaises conditions que l'on trouve encore dans certaines professions, et cela à deux points de vue: quelques professions seulement occupent un grand nombre de femmes et cela plutôt en qualité d'ouvrières non qualifiées ou semi-qualifiées et partant sont très mal rétribuées (nous citons plus loin quelques exemples).

Les deux études sur lesquelles est basé mon commentaire, tiennent compte avec raison de 3 facteurs à la fois: conditions de travail défavorables, nombre réduit de main-d'œuvre qualifiée et difficulté de l'organisation. Ces trois facteurs méritent d'être examinés de plus près. Pour faciliter ces observations je m'arrêterai tout d'abord aux conditions qui ont cours en Allemagne, lesquelles se rapprochent le plus des nôtres et qui, par leur analogie aussi bien que par leur différence, donnent matière à de très intéressantes considérations.

Le Dr Ragaz établit la proportion en pour-cent des femmes travaillant en qualité d'ouvrières dans les entreprises industrielles. Je compare sa dernière statistique (1929) à celle établie en dernier lieu en Allemagne (1925).

Sur 100 ouvriers le nombre des femmes fut de:

	Suisse	Allemagne
En tout	36	20
Industrie du coton	61	57
Industrie de la soie et de la soie artificielle	69	61
Industrie de la laine	61	56
Toile	64	51
Industrie de la broderie	75	72
Autres branches de l'industrie textile	64	57
Vêtement et équipement	73	52
Alimentation	49	35
Industrie chimique	16	22
Papier, cuir, caoutchouc	37	34
Arts graphiques	26	25
Industrie du bois	3	9
Métallurgie	10	21
Machines, appareils, instruments	8	6
Montres et bijouterie	47	22
Industrie de la pierre et de la terre	5	14

Puisqu'il ne s'agit pas d'une enquête sur le total des femmes travaillant dans l'industrie en Allemagne, mais uniquement d'une comparaison avec la Suisse, je renonce à citer d'autres branches dans lesquelles les femmes sont également occupées. Contrairement à ce qui est le cas en Suisse, toutes les branches occupent des femmes en Allemagne, par contre, à l'exception de la fabrication des jouets, les branches que nous ne citons pas, occupent une très faible proportion de main-d'œuvre féminine. C'est ce qui explique également qu'au premier coup d'œil jeté sur le tableau on constate *que l'Allemagne occupe très peu de femmes dans l'industrie.* Les industries les plus anciennes et qui sont caractéristiques pour

la Suisse: l'industrie horlogère et celle du textile, ont occupé de tous temps spécialement de la main-d'œuvre féminine. De plus, l'industrie du textile est l'industrie féminine par excellence depuis toujours et dans toutes les parties du monde. En Allemagne, elle est loin de jouer un rôle aussi prépondérant qu'en Suisse. L'industrie métallurgique la dépasse de beaucoup tant au point de vue de son importance économique que du nombre des ouvriers qu'elle occupe. Cette industrie qui, particulièrement en Allemagne, comprend des branches spéciales (mines, métallurgie, industrie lourde, fabrication de machines), est surtout une industrie pour hommes. C'est dans la petite industrie du fer seulement qu'un grand nombre de femmes est occupé. Cette dernière est également plus développée en Allemagne qu'en Suisse; la proportion de la main-d'œuvre féminine dépasse celle que nous utilisons dans notre pays (21 : 10) sans pour cela représenter plus que le 6 % (145,000) des femmes occupées dans l'industrie. Cette suprématie de l'industrie suisse laisse supposer qu'en Allemagne l'agriculture, le commerce et les transports occupent beaucoup plus de femmes que l'industrie même.

Mais, même dans les industries d'importance égale en Suisse et en Allemagne, à quelques exceptions près, *l'Allemagne occupe moins de femmes que la Suisse.* Ceci concerne toutes les branches de l'industrie du textile. Bien qu'en Allemagne également, la main-d'œuvre féminine soit supérieure dans cette industrie, elle ne l'est pas dans la même mesure qu'en Suisse; en Allemagne, elle dépasse 60 % seulement dans l'industrie très peu importante de la broderie, dans celle de la soie et de la soie artificielle. Elle n'atteint que 51 % (contre 64 % en Suisse) dans l'industrie très ancienne de la toile. Cette différence historique nous permet de faire une importante constatation. L'industrie du textile occupe surtout de la main-d'œuvre féminine en Saxe, en Silésie et dans l'Allemagne du Sud, tandis qu'elle est bien plus du domaine des hommes dans l'Allemagne occidentale (industrie de la toile westphalienne) et dans le Niederrhein. Dans ces régions cependant, elle s'est développée en se basant sur une paysannerie solide et relativement indépendante, et c'est pourquoi elle put, après une période de misère de courte durée, au début du XIXe siècle, parvenir bientôt à reconquérir des conditions de travail raisonnables. Les femmes ne se sont pas vues contraintes de travailler en fabrique dans la même mesure que celles des régions pauvres du textile de l'Allemagne orientale et centrale. Cet état de choses a eu pour effet que jamais les femmes de l'Allemagne occidentale ne sont parvenues à exercer une pression sur les salaires, comme elles le firent dans les autres régions. Actuellement encore, les salaires dans le Wuppertal, Aachen, Krefeld et Bielefeld sont de 2 à 10 % supérieurs à ceux de l'Allemagne du Sud et de 10 à 25 % supérieurs aux mêmes salaires en Saxe et en Silésie. Un exemple tiré de l'histoire de cette branche d'industrie permet donc de se rendre

compte de l'influence qu'exerce le travail féminin sur la question des salaires dans les régions où la main-d'œuvre féminine s'est développée sous la pression de la misère. Ce travail des femmes, engendré par la nécessité et qui ne jouit d'aucune protection, exerce une mauvaise influence sur la main-d'œuvre masculine et entraîne les conditions de travail des hommes au même niveau que celles des femmes. Dans les branches alimentaires également, la proportion des femmes est très réduite en Allemagne. Ceci s'explique sans autre du fait que deux branches importantes de l'industrie suisse, soit la fabrication du chocolat et des conserves, occupent essentiellement de la main-d'œuvre féminine, tandis qu'en Allemagne ces branches n'ont pas la même importance. Par contre, je n'arrive pas à m'expliquer le nombre beaucoup plus élevé de femmes que l'on occupe en Suisse dans l'industrie du vêtement (73 : 53).

En Allemagne, on occupe par contre beaucoup plus de femmes dans l'industrie de la pierre et de la terre (5 : 14) du fait que la fabrication de la porcelaine et de la faïence est presque exclusivement confiée à des ouvrières et dans l'industrie chimique (16 : 22) dont le développement multiple des branches qui demandent un travail minutieux, ne peut plus se passer de la main-d'œuvre féminine. Dans l'industrie du bois, la très forte proportion des femmes s'explique par les nombreux petits travaux inhérents à cette branche. Tandis qu'ici le fait qu'il existe des industries que la Suisse n'a pas explique la différence (les femmes allemandes également occupées à la fabrication des jouets et des instruments de musique représentent le 35 %, alors que ces industries n'entrent pas du tout en ligne de compte pour la Suisse), tandis que dans les arts graphiques, dans la fabrication du papier, du cuir, du caoutchouc, comme aussi dans la fabrication des appareils, des instruments, la situation reste la même. La Suisse présente une particularité, soit celle d'occuper un très grand nombre de femmes dans l'industrie horlogère et cela dans une proportion qui dépasse du double (47 : 22) celle de l'Allemagne.

A ce sujet, nous nous trouvons en face du point déterminant de nos considérations. Le travail féminin dans l'industrie horlogère suisse est le travail le plus qualifié que l'on puisse trouver dans le travail en fabrique et à domicile. C'est pourquoi, jusqu'au moment où éclata la crise, c'est dans cette branche que l'on trouvait les conditions de travail les plus favorables. Ces ouvrières qualifiées et jouissant d'une situation relativement bonne, s'avérèrent de suite comme étant très faciles à organiser. A ce propos, le Dr Ragaz écrit: « C'est la première fois que nous abordons dans ce chapitre la question des ouvrières de fabrique qualifiées. Il n'existe qu'une très petite différence entre l'ouvrière qualifiée et celle qui est semi-qualifiée, cette dernière peut devenir tout à fait qualifiée dans sa partie. Quoi qu'il en soit, on constate que l'ouvrière qualifiée, de par la conscience très nette qu'elle a de

sa valeur au point de vue professionnel, est plus facile à gagner à l'idée de l'organisation syndicale. Le fait seul qu'elle ait consenti à faire le sacrifice d'un apprentissage, qu'elle n'a pas considéré son travail comme un état provisoire, le prouve. Son diplôme d'apprentissage lui confère un certain sentiment d'indépendance favorable à ses facultés d'organisation. » Mlle Ragaz dit également ailleurs que les ouvrières horlogères ont donné l'exemple du travail le plus indépendant et le plus conscient de tout le mouvement syndical suisse. Il est certain aussi que dans ce domaine les femmes ont dû défendre leur travail et lutter contre leurs collègues qui très souvent voyaient en elles une concurrente indésirable et cherchaient à l'exclure du travail qualifié. Mais c'est précisément dans l'industrie horlogère que les syndicats et les ouvriers ont pu se défaire de tels préjugés, lesquels par contre ont été admis dans d'autres industries qualifiées, surtout dans les arts graphiques et cela aussi bien en Suisse qu'en Allemagne.

Mlle Ragaz expose d'une façon très détaillée ce point de vue plus corporatiste que syndical, ses raisons, ses méthodes, ses effets. Bornons-nous à constater que le même courant se manifeste également en Allemagne et qu'il y engendre les mêmes effets. C'est précisément aujourd'hui que ce phénomène acquiert le plus d'importance.

Deux tendances se manifestent dans toutes les organisations économiques de la classe ouvrière: d'une part la *tendance corporatiste* qui considère le marché du travail en tant qu'un domaine limité et estime qu'une organisation professionnelle a pour tâche de créer des conditions de travail sûres et d'éliminer toute influence trop abondante et indésirable, sans tenir compte des ouvriers « qui ne sont pas du métier », pas plus que de leur situation. Nous les affublerons d'un titre très prisé actuellement, bien que l'expression soit tout à fait déplacée, soit les corporations. Par contre, l'autre tendance voit la transformation dynamique constante de l'économie; elle se rend compte du peu de succès que remportera, par la situation du travail, une stricte délimitation entre les métiers industriels, entre les ouvriers qualifiés, semi-qualifiés et non qualifiés, lors d'un changement constant de la technique et de la structure économique.

Elle considère donc la classe ouvrière comme une unité potentielle, qui n'a pas une tendance corporative, mais syndicale, qui n'est pas professionnelle, mais se base sur les classes.

Le travail des femmes est précisément la pierre de touche pour l'orientation des organisations et de leurs membres, dans un sens ou dans l'autre. En Allemagne comme en Suisse, le nombre des ouvrières non qualifiées et semi-qualifiées est très élevé. Dans de nombreuses industries elles ont un rôle très subordonné et sont très mal payées. Dans les entreprises où leur travail est estimé selon la quantité, il est facilement discrédité et c'est pourquoi il aurait tendance à exercer une pression sur les conditions de travail

dans ces industries, et cela jusqu'à acculer à la ruine celles d'entre elles qui occupent une main-d'œuvre uniquement féminine.

Ce fait s'explique par le travail des femmes dans l'industrie, par la coutume selon laquelle elles travaillent en attendant de se marier ou par nécessité; cet état de choses occasionne ainsi de fortes fluctuations et la moyenne de la durée professionnelle est relativement minime. Ceci explique l'aversion des collègues pour le travail des femmes. Mais ce sentiment est mesquin, parce qu'il se borne à un seul métier, celui qui les concerne, et ne considère pas l'ensemble. Le travail des femmes dans l'industrie n'est pas dû au désir même de la femme, mais il est la résultante d'un développement technique économique d'ordre général. Il n'est donc pas possible de l'éliminer, on pourrait tout au plus le supprimer dans certaines professions qualifiées, pour qu'ensuite, de par son caractère d'insuffisance et ses possibilités d'extension, il agisse d'une manière d'autant plus néfaste sur l'ensemble du marché du travail.

Cette tendance croît en proportion de l'intensité de la crise. Et, comme les phénomènes de la crise ne peuvent être supprimés que par des mesures d'ordre général englobant tous les ouvriers et toute l'économie, mais qui renforcent les tendances corporatistes et les engagent à prendre des mesures partielles en faveur du protectionnisme et de l'économie privilégiée, c'est précisément le travail des femmes que ces nécessités et ces fausses tendances atteignent le plus fortement du fait que sous une forte pression, c'est toujours contre le point qui offre le moins de résistance que l'attaque est dirigée.

En Allemagne, où les tendances corporatistes réactionnaires étaient à l'état latent depuis des années dans les masses, tandis que les dispositions et la force d'une action commune disparaissent, cette lutte contre le travail des femmes fut menée très conséquemment, tout d'abord sous une forme occasionnelle (suppression des doubles salaires) puis en vertu du principe: la femme se doit à son ménage, à ses enfants. On ne saurait prétendre que cette lutte a eu pour résultat de faire disparaître complètement la femme du travail industriel; au contraire, l'ouvrière qualifiée renvoyée à un travail non qualifié, en qualité d'ouvrière à domicile ou d'ouvrière travaillant à la maison après les heures de travail, représente une sorte de concurrence déloyale vis-à-vis du travail qualifié, laquelle devient de plus en plus menaçante par suite de la mécanisation qui va en s'intensifiant et qui ouvre des domaines illimités au travail non qualifié de la femme par suite de la détresse à laquelle elle est vouée pour avoir été chassée d'un autre métier, et finalement par suite de l'impuissance à laquelle les organisations ouvrières en sont réduites. C'est ainsi qu'en Allemagne triomphe le principe corporatiste et nous pourrons observer ses effets.

Etant donné qu'en Suisse les mêmes tendances se manifestent, il est indispensable de faire appel aux forces de résistance.

F. M.